

## Procès verbal - séance du 12 décembre 2016

L'an deux mil seize, le douze décembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

**Présent(s)** : Pascale PICHON, Albert LE GALL, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Valérie RANNOU, Ronan SINQUIN, Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAIC

### Absents ayant donné pouvoir :

Nicolas POSTIC a donné pouvoir à René LE BARON  
Stephan GUIVARC'H a donné pouvoir à Pascal LE SAUX  
Maryse CLEREN a donné pouvoir à Albert LE GALL  
Pamela PICHON a donné pouvoir à Pascale PICHON  
Carine LE NAOUR a donné pouvoir à Annaïck COTTEN-BIANIC

**Absente excusée** : Isabelle AUTRET

**Est nommé secrétaire de séance** : Olivier LANNUZEL

**Date de la convocation** : 05 décembre 2016

### RELEVÉ DES DÉCISIONS PORTANT SUR LA COMMANDE PUBLIQUE PRISES DEPUIS LE 8 SEPTEMBRE 2016

Conformément à la délibération 2016/06/01, Monsieur le Maire rend compte au conseil des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du conseil municipal portant sur la commande publique.

Vu l'estimation de l'architecte 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de 900 000 € HT montant travaux

Conformément à l'avis de la commission appel d'offres réuni le 16 septembre 2016, Monsieur le Maire a attribué le 10 octobre 2016 les marchés de travaux de restructuration du Presbytère en Mairie comme suit :

- Lot 1 - Terrassement – VRD à SARL CARADEC TP pour 29 556,84 € HT
- Lot 2 - Gros-œuvre au groupement SRB Contruction/SOMAK pour 315 761,13 € HT
- Lot 3 - Charpente métallique – Serrurerie à EURL Rémi CORLAY pour 61 845,88 € HT
- Lot 4 - Couverture – Etanchéité à SARL LE CUNFF BOURHIS pour 42 165,87 € HT
- Lot 5 - Menuiseries extérieures à SARL LAUTRIDOU Pierre pour 72 266 € HT
- Lot 6 - Menuiserie Bois – Charpente à SEBACO SA SCOP pour 47 800 € HT
- Lot 7 - Isolation – Cloisonnement à SARL Constructions RODRIGUEZ GEGO pour 48 368,05 € HT
- Lot 8 - Chapes – Carrelage – Sols souples à SAS Pierre CARIOU pour 48 216,20 € HT
- Lot 9 - Plafonds suspendus à SAS GUILLIMIN pour 27 948,84 € HT
- Lot 10 - Peinture à SARL LETTY pour 30 342,17 € HT
- Lot 11 - Plomberie - Sanitaire à SARL Prothermic pour 25 210,19 € HT
- Lot 12 - Chauffage – Ventilation à SARL Prothermic pour 54 871,46 € HT
- Lot 13 - Electricité – Courants forts/faibles à SARL EAS pour 39 980 € HT
- Lot 14 - Ascenseur à Orona Ouest Nord pour 22 280 € HT
- Lot 15 - Traitement des Bois et Murs à SARL Santé Bois pour 9 908,73 € HT

Pour un montant total de 872 161.36 € HT et 1 046 593.63 € TTC.

(Monsieur Charles DERVOËT souhaite avoir accès aux documents transmis en Préfecture)

**Le Président de séance donne lecture de l'ordre du jour :**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016
2. BILAN ET ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP), PAR QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
3. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL
4. AUTORISATION D'ENGAGER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT (1/4 DU BUDGET 2016)
5. ADMISSION EN NON-VALEUR
6. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)
7. ADHESION AU CAUE29 (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT)
8. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PARTICIPER A UNE VENTE AUX ENCHERES
9. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES AIDES ACCORDEES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

**DÉLIBÉRATION N° 2016/08/01**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de séance du 17 novembre 2016.

POUR : 22    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**DÉLIBÉRATION N° 2016/08/02**

**OBJET : BILAN ET ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP), PAR QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, C.C.A. a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, Quimper Cornouaille Développement propose à ses collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un conseiller en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Le bilan des 3 années (2013 – 2015) est présenté par Maiwenn PERRIN.

Il convient par ailleurs de renouveler la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention en pièce jointe 2016 - 2018, à raison de 1.10 € par habitant chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le bilan 2013 – 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention 2016 – 2018 du conseil en énergie partagée, proposée par Quimper Cornouaille Développement.

POUR : 22    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**DÉLIBÉRATION N° 2016/08/03**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 8 décembre 2016,

Le budget primitif 2016 n'avait pas prévu l'augmentation des charges de personnel. Cependant, cette évolution est naturelle, liée à des charges réglementaires et statutaires plus importantes

- Total augmentation cotisations :

Cotisations	URSSAF	Retraite	Assurances*	Indice (+ 0.6%)	Divers
2015	138 000	191 395	37 721		
2016	142 000	196 665	53 786	+ 5000 €	+ 1000

<b>TOTAL</b>	<b>31 335 €</b>
--------------	-----------------

\*Augmentation du coût de l'assurance statutaire : passage d'un taux de 5,13 % à 5,68 %

Contrat dénoncé par l'assureur fin 2015 car taux de cotisation sous-évalué par leurs services. Le taux de cotisation à 5,68 % reste toutefois inférieur au taux appliqué par Sofaxis (contrat négocié par le CDG pour les collectivités du département)

- Arrêts maladie de longue durée
- Mise en place des astreintes « station » au pôle technique en janvier 2016 : 8 120 € pour l'année 2016

	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé au 30.11</b>	<b>Sommes prévisionnelles en déc.</b>	<b>Réévaluation</b>
<b>Dépenses</b>				
012 – Charges de personnel	1 258 000 €	1 197 860 €	110 000 €	1 307 860 €
<b>Recettes</b>				
6419 – Atténuations de charges (IJ, fonds de compensation SFT)	50 000 €	41 600 €	11 600 €	53 200 €
74718 – Subv. emplois aidés	38 000 €	46 820 €	4 000 €	50 820 €
<b>Dépenses « nettes »</b>	<b>1 170 000 €</b>	<b>1 109 440 €</b>	<b>94 400 €</b>	<b>1 203 840 €</b>

Il y a lieu de prévoir en sus une augmentation dans une opération d'investissement.

#### Section d'investissement

<b>Désignation</b>	<b>Art</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 – Virement de la section de fonctionnement	021			19 000 €	
OPE. 127 – EHPAD des Fontaines	2312		7 500 €		
OPE. 128 - Mairie	2313	26 500 €			
<b>TOTAL</b>		<b>26 500 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>19 000 €</b>	
		<b>- 19 000 €</b>		<b>- 19 000 €</b>	

#### Section de fonctionnement

<b>Désignation</b>	<b>Art</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

Chap. 012 – Charges de personnel	6411		34 000 €		
Chap. 012 – Charges de personnel	6455		17 000 €		
Chap. 011 – Charges à caractère général	615228	16 000 €			
023 – Virement à la section d'investissement	023	19 000 €			
Chap. 013 – Atténuations de charges	6419				3 200 €
Chap. 74 - Dotations, subventions et participations	74718				12 800 €
TOTAL		35 000 €	51 000 €		16 000 €
		<b>16 000 €</b>		<b>16 000 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire.

POUR : 18    CONTRE : 4    ABSTENTION : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 2016/08/04**

#### **OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT (1/4 DU BUDGET 2016)**

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 8 décembre 2016 et dans l'attente du vote du budget et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater les crédits d'investissement dans la limite d'un quart de l'exercice précédent.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'EPCI peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres et recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Pour mémoire les crédits de dépenses d'équipement du budget 2016 (opérations), des virements de crédit et des décisions modificatives s'élèvent au total à 2 536 180 € non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 634 045 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter les crédits d'investissement suivant la nécessité des opérations budgétaires comme suit :

<b>Opération</b>	<b>Crédits 2016</b>	<b>Crédits 2017 préalables au vote du BP</b>
101 - Cimetière	15 000 €	3 750 €
103 - Acquisition mobilier urbain	5 000 €	1 250 €
104 - Acquisition de matériel	155 000 €	38 750 €
106 - Travaux église	50 000 €	20 000 €
107 - Travaux voirie communale	262 000 €	65 500 €
109 - Travaux de bâtiments	210 000 €	52 500 €
110 - Acquisition de matériel scolaire	30 000 €	7 500 €
112 - Acquisition matériel et mobilier de bureau	11 180 €	2 795 €
113 - Aménagement du bourg	94 000 €	23 500 €
118 - Quartier de Ker Huella	160 000 €	0 €
119 - Jardins du presbytère et espaces verts	10 000 €	2 500 €
122 - Travaux école primaire	85 000 €	21 250 €
126 - Maison de la santé	748 000 €	187 000 €
127 - EHPAD des fontaines	37 500 €	9 375 €
128 - Mairie - Médiathèque	423 500 €	105 875 €
129 - Pôle culture et loisirs - ext. Pennaneac'h	175 000 €	43 750 €
131 - Révision PLU	54 000 €	3 500 €
132 - Sécurité et salubrité	4 000 €	1 000 €
133 - Salle polyvalente	7 000 €	44 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 536 180 €</b>	<b>634 045 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'engagement des crédits d'investissement.

POUR : 18      CONTRE : 3      ABSTENTION : 1

**DÉLIBÉRATION N° 2016/08/05**  
**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de prononcer l'admission en non-valeur des produits suivants :

- au Chapitre 6541 : la somme de 151,66 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des produits au chapitre 6541.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 2016/08/06**

#### **OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Finistère en date du 10 novembre 2016, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 8 décembre 2016

Deux dossiers sont proposés cette année :

- Achat de la Maison dite « de Calan » et réhabilitation intérieure et extérieure afin de prévoir l'accueil accessible des associations de la commune, un aménagement des abords et du stationnement (priorité n°1)
- Travaux d'assainissement : travaux de conformité et raccordement à l'assainissement collectif (priorité n°2)

Pour ces deux dossiers, les plans de financement sont les suivants :

1 – Achat Maison de Calan et aménagement des abords avec création de places de stationnement :

Financeurs	Motif de la subvention	Montant sollicité
D.E.T.R	Equipements publics : rénovation de bâtiments communaux intégrant l'accessibilité	250 000 €
Région	Acquisition d'un bâtiment pour les associations	150 000 €
	<b>TOTAL des aides publiques sollicitées</b>	<b>400 000 €</b>
	MONTANT à la charge du maître d'ouvrage	300 000 €
	Coût de l'opération (TOTAL général H.T.)	700 000 €

2 – Travaux sur les réseaux d'assainissement

Financeurs	Motif de la subvention	Montant sollicité
D.E.T.R.	Travaux sur les réseaux d'assainissement	63 200 €
Agence de l'Eau	Travaux sur les réseaux d'assainissement	63 200 €
	<b>TOTAL des aides publiques sollicitées</b>	<b>126 400 €</b>
	MONTANT à la charge du maître d'ouvrage (20%)	31 600 €

	Coût de l'opération (TOTAL général H.T.)	158 000 €
--	--	-----------

POUR : 18      CONTRE : 4      ABSTENTION : 0

**DÉLIBÉRATION N° 2016/08/07**

**OBJET : ADHESION AU CAUE29 (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT)**

Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

L'adhésion permet aux collectivités :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre et en participant à l'assemblée générale ;
- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme) ;
- d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'oeuvre ;
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques...) ;
- d'être destinataire des publications de l'association ;
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences...).

L'adhésion se porte à 50 € par année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve l'adhésion au CAUE29 pour l'année 2017 pour la somme de 50 €.

POUR : 22      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**DÉLIBÉRATION N° 2016/08/08**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PARTICIPER A UNE VENTE AUX ENCHERES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La commune d'Elliant envisage de faire l'acquisition d'un terrain Réf AB 681 (rue St Gilles et Maurice BON) détenu actuellement par les consorts GRALL, qui sera mis en vente par voie notariale et sous procédure de vente au cadran (enchères publiques) pour la somme de 80 000 € (cette somme sera diminuée d'un quart, faute d'acquéreur). Cette acquisition permettra de réaliser les actions prioritaires de la commune en termes de schéma directeur des eaux pluviales et logements sociaux.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour :

- Participer à la mise en vente aux enchères publiques du terrain AB 681 détenu par les consorts GRALL
- A soutenir une enchère
- A procéder au paiement de l'acquisition de cette enchère et les frais d'actes annexes pour une somme comprise entre 60 000 € et 80 000 €, le cas échéant à déléguer à l'Etablissement foncier de Bretagne le portage de cette acquisition
- A payer la somme de 3070.05 € en provision sur frais à l'étude notariale
- A signer tous les documents nécessaires à cette affaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à Monsieur le Maire de participer à la vente aux enchères et de procéder aux démarches administratives afférentes.

POUR : 22      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**DÉLIBÉRATION N° 2016/08/09**

**OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES AIDES ACCORDEES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

Une étude d'assainissement a été réalisée par le bureau d'études I.R.H. Conseils. Plusieurs résidents de la commune font état d'un assainissement individuel non-conforme (rue de l'église) et une impasse (Gorrequer) n'est également pas raccordée à l'assainissement collectif.

Une étude technico-économique a permis l'étude de faisabilité du raccordement de ces deux secteurs.

Avant d'engager les travaux, il convient de réaliser les demandes de subventions.

Financeurs	Motif de la subvention	Montant sollicité
D.E.T.R.	Travaux sur les réseaux d'assainissement	63 200 €
Agence de l'Eau	Travaux sur les réseaux d'assainissement	63 200 €
	<b>TOTAL des aides publiques sollicitées</b>	<b>126 400 €</b>
	MONTANT à la charge du maître d'ouvrage (20%)	31 600 €
	Coût de l'opération (TOTAL général H.T.)	158 000 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Demander une participation financière à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Constituer un dossier et transmettre l'ensemble des pièces permettant l'instruction du dossier par l'agence
- Signer tous les documents afférents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à réaliser les demandes de subventions.

POUR : 22      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Fin de la séance du conseil municipal : 22h00.